

COLLECTIVITE : COMMUNE DE POUZAC

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES

AR_2024_028

ARRETE PORTANT AUTORISATION CIRCULATION IMPASSE DU STADE TOURNOI DE FOOT LOISIR
ET Louis ARCHERI 8 et 9 JUIN 2024

Le Maire :

Le maire de la commune de POUZAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée le 20 avril 2024 par le Président de l' ESHA. en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser le **Tournoi Foot Loisir du 8 et Tournoi Louis ARCHIERI 9 Juin 2024.**

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des participants au Tournoi d'interdire le stationnement sur l'impasse du Stade sur les 20 derniers mètres.

Vu l'intérêt général,

ARRÊTÉ

Article 1 :

Du Vendredi 7 Juin dès 20 heures au Dimanche 9 Juin 2024, 20 heures,

le stationnement sera interdit sur l' Impasse du Stade sur les 20 derniers mètres :

Article 5 :

La signalétique correspondante sera mise en place .

Article 6 :

la police municipale de POUZAC est chargée. du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à POUZAC, le 30.04.2024

La Maire,

SENTUBERY-CHAGNOT Patricia

